

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique départemental EPS

Attaché à l'IA-DASEN

DIVISION DES PERSONNELS

Quotité : 100 %

Recrutement soumis à entretien

Personnel concerné :

Le conseiller pédagogique départemental en EPS est le conseiller technique de l'IA-DASEN

Cadre :

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie directeur académique des services de l'éducation nationale, le conseiller pédagogique départemental est chargé de la mise en œuvre de la politique nationale, académique et départementale en matière d'EPS à l'école.

Missions et activités :

Ses missions concernent les aspects pédagogiques, formatifs, réglementaires et partenariaux de la mise en œuvre de l'EPS à l'école.

- 1- Il a pour mission d'élaborer une politique départementale de l'EPS et d'animer l'équipe départementale EPS constituée des conseillers de circonscriptions à valence EPS et des animateurs USEP.
- 2- Il contribue à l'élaboration du PAF en proposant et animant des actions de formation en direction des professeurs des écoles, des directeurs, intervenants extérieurs, accompagnateurs bénévoles dans le cadre de ses différentes missions.
- 3- Il apporte son expertise en matière de sécurité dans l'accompagnement et le suivi des sorties scolaires, des structures d'accueil départementale,
- 4- Il coordonne les actions départementales d'éducation à la sécurité routière pour les écoles primaires du département
- 5- Il est chargé de mission sur les rythmes scolaires et le suivi des projets éducatifs de territoire
- 6- Il représente l'IA-DASEN sur les projets de développements territoriaux ouverts aux écoles primaires du département : stations sports de nature, centres aquatiques, aménagements d'espaces pouvant accueillir un public scolaire

- 7- Il participe aux différentes réunions inter services de l'état
- 8- Il initie et participe à la structuration de partenariats et conventionnements
- 9- Il participe aux travaux de l'équipe technique régionale
- 10- Il coordonne la mise en œuvre de l'enseignement de la natation sur le département
- 11- Il peut représenter l'IA- DASEN dans les conseils d'administrations, événements, manifestations.
- 12- Il coordonne et suit l'accompagnement de l'Éducation à l'environnement et au développement durable dans les écoles primaires du département de la creuse.

Compétences attendues :

Compétences requises :

- > une bonne connaissance :
 - de l'enseignement du premier degré et de l'environnement éducatif,
 - de l'enseignement de l'EPS,
 - du monde sportif, du sport scolaire et de l'organisation territoriale ;
- > aptitude à travailler en équipe dans le cadre de partenariats ;
- > compétences en informatique ;

Conditions d'exercice :

Le conseiller pédagogique départemental est rattaché à l'IA-DASEN.

La charge de travail du conseiller pédagogique départemental dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est appelé à se déplacer sur tout le département. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

À la fin de chaque année scolaire, il rédige un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission.